



MON ŒIL!...

Édition du 12 février 2018

Abonnez-vous, c'est gratuit: [cliquez ici!](#)

La chronique du coordonnateur de la Coalition solidarité santé

www.cssante.com www.facebook.com/CoalitionSolidariteSante <https://twitter.com/cssante>

<http://remedeauxcoupures.cssante.com/>

TERMINÉE, LA RÉFORME BARRETTE?...

Il y a deux semaines, en réponse aux cris du cœur des infirmières, le ministre Barrette **affirmait** qu'il ne fallait voir dans ces actions que des tactiques syndicales concertées dans le cadre des négociations locales. Suivit **un vibrant appel** du premier ministre Couillard aux infirmières à être plus constructives et à proposer des solutions pour régler le problème qu'elles dénonçaient.

Une semaine plus tard, au sortir d'une rencontre avec la présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), volte-face du ministre qui **déclare** que sur le fond des revendications, les infirmières avaient raison.

Et hier, dans un point de presse, le ministre a **affirmé** que l'une des choses les plus importantes pour lui à partir de maintenant était la situation des infirmières, les ratios de patients, les conditions de travail des professionnelles de la santé, et qu'il allait y mettre toutes les énergies nécessaires.

Que d'évolution dans les points de vue du ministre en si peu de temps.

J'avoue que ce changement d'opinion, sans explication ni excuse pour son positionnement d'avant, ne me donne pas confiance.

Pas plus d'ailleurs lorsqu'il a ajouté que sa réforme du système de santé était terminée, il ne resterait que des peaufinements.

Rappelons qu'en décembre 2016, il avait **déclaré** au Soleil de Québec souhaiter par-dessus tout pouvoir aller au bout de sa réforme, que pour ancrer les changements dans les habitudes, il faudrait du temps, un autre mandat, à son avis. Et peu importe ce qu'on en dira, il avait ajouté : «Alors moi, écoutez bien, tout le monde peut bien m'écooeurer, mais je vais continuer pareil [...] Envers et contre tous. Parce que ça fonctionne.»

Encore récemment au Téléjournal de Radio-Canada, quand Patrice Roy lui demandait s'il serait candidat aux élections d'octobre, il a répondu que pour faire ce qu'il voulait faire, il avait toujours dit que ça prenait deux mandats, et que, conséquemment, il serait en lice pour terminer le travail.

En commission parlementaire sur le projet de loi (PL) 10 fusionnant les établissements, le ministre avait avoué qu'au final, il faudrait réécrire la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), qui est LA LOI établissant tout le fonctionnement de notre système public de SSS. On y trouve les valeurs sous-tendues, la description des droits des usagers et de tous les établissements dispensant soins et services de SSS, etc. On y édicte dans les premiers articles les manières de faire en lien avec les valeurs de notre système public de Santé.

Or, avec toute la centralisation des pouvoirs entre ses mains que le PL 10 commande, le ministre est allé et continue d'aller à l'encontre de la LSSSS, où l'article 2 stipule :

« La présente loi établit un mode d'organisation des ressources humaines, matérielles et financières destiné à :

1° assurer la participation des personnes et des groupes qu'elles forment au choix des orientations, à l'instauration, à l'amélioration, au développement et à l'administration des services;

2° favoriser la participation de tous les intervenants des différents secteurs d'activité de la vie collective dont l'action peut avoir un impact sur la santé et le bien-être;

3° partager les responsabilités entre les organismes publics, les organismes communautaires et les autres intervenants du domaine de la santé et des services sociaux;

4° rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes aux plans physique, psychique et social;

5° tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions; [...]

9° assurer la participation des ressources humaines des établissements au choix des orientations de ces établissements et à la détermination de leurs priorités; »

On est loin du PL 10. Et si on ajoute les façons de faire du ministre, sa réforme est également en contradiction avec plusieurs alinéas de l'article 3 de la Loi sur le ministère de la Santé et des services sociaux qui stipule que :

« Le ministre doit plus particulièrement: [...]

f) promouvoir la participation des individus et des groupes à la détermination des moyens de satisfaire leurs besoins dans le domaine de la santé et des services sociaux;

g) consulter les individus et les groupes sur l'établissement des politiques du ministère de la Santé et des Services sociaux;

h) promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes et de services en fonction des besoins des individus, des familles et des autres groupes; [...]

Alors, affirmer que réécrire la LSSSS, une loi de 622 articles, ne serait que du peaufinement, c'est comme prétendre que réécrire la Bible ne serait qu'une question de détail pour l'Église, sans grand effet sur ses fidèles.

Ce sera plutôt à ce moment que nous aurons le portrait complet de la réforme du ministre, son plan caché. Le peaufinement dont il parle servira à compléter et attacher ensemble les pièces du puzzle qu'il nous a révélées qu'une à la fois.

L'expression « peaufinement » annonce déjà qu'il ne nous facilitera pas la tâche en nous donnant le temps pour analyser, comparer, consulter et informer la population sur cette réécriture qu'il présentera en commission parlementaire.

Quant au grand intérêt qu'il porte depuis hier au sort des professionnel.le.s de la Santé, il faut le situer dans le contexte de la récente déclaration du premier ministre Couillard : « Le système, par définition, ne peut pas répondre à tous les besoins, les ressources étant limitées dans le cadre de besoins presque infinis ».

Parions que le ministre, le premier ministre et leur gouvernement se préparent à convaincre l'opinion publique que répondre aux demandes des infirmières et des professionnel.le.s réduira les ressources déjà limitées, ce qui pourra entraîner une révision des soins et services assurés, une désassurance partielle ou entière de certains soins ou services, via une tarification.

Et on fera porter à l'amélioration des conditions de travail des infirmières et des professionnel.le.s la responsabilité de cette désassurance, en passant sous silence les juteuses ententes monétaires signées récemment avec les médecins omnipraticiens et avec les médecins spécialistes, de même que les baisses d'impôts qui seront au prochain budget Leitaio qui accentueront ce manque de ressources.

Ça aura été une autre belle partie de pêche au saumon, pourra dire M. Couillard.

Jacques Benoit.